

coup de caractères modernes dont la connaissance allait de soi; c'est pourquoi les prononciations figurées peuvent être simplifiées. »

Ainsi, toutes les formes archaïques que Lou Tö-ming avait relevées pour les gloser, et qui pouvaient dans une certaine mesure en maintenir la tradition même après que l'édit de 744 eut changé le texte du *Chou king* lui-même, disparurent à leur tour dans la révision de 972¹.

Il va de soi que les anciens exemplaires du *King tien che wen*, et de la section *Chang chou che wen* en particulier, ne se perdirent pas du jour au lendemain. On en connut encore au moins jusqu'au milieu du XI^e siècle, mais l'ancien *Chang chou che wen* n'existait déjà plus au XIII^e siècle. Sur ce point nous avons encore un renseignement de Wang Ying-lin, inséré dans son *K'ouen hio ki wen* (ch. 2)². Voici le texte :

« Le 宋景文筆記 *Song king wen pi ki*³ dit : « 楊備 Yang Pei⁴ avait obtenu un *Chang chou che wen* en *kou-wen*. Je le lus avec une grande joie. Pour écrire les caractères qui faisaient l'objet des gloses (書訊刺字), il y était toujours fait usage du *kou-wen*. » D'après la section bibliographique (*yi-wen-tche*) des histoires officielles (*kouo-che*), l'empereur Hiao-ming des T'ang (c'est-à-dire Hian-tsong), fit écrire [le *Chou king*] en caractères modernes et serrer [dans les archives] les anciens exemplaires. La 5^e année *k'ai-pao* (972), on fixa séparément le *yin-yi* du [*Chou king*] en caractères modernes (今文音義). La 2^e année *hien-p'ing* (999), Souen Che⁵ demanda à reproduire et imprimer (摹印) le *yin-yi* du [*Chou king* en] *kou-wen* et à le répandre en même temps que le [*Chang chou*] *che wen* nouvellement fixé. A présent [cette édition de Souen Che] n'est plus connue non plus. »

1. Faut-il en conclure que c'est cette réduction qui a permis de ne donner au *Chang chou che wen*, selon le *Tch'ong wen tsong mou*, qu'un chapitre, au lieu des deux qu'il occupait dans le *King tien che wen* original? Ou n'y a-t-il pas là une faute dans les fragments du *Tch'ong wen tsong mou*? En tout cas, on a vu que l'exemplaire des Song, postérieur à la révision de 972, qui est reproduit dans le *Kou yi ts'ong chou*, est en 2 chapitres.

2. Le *K'ouen hio ki wen* de Wang Ying-lin, en 20 ch., est publié aujourd'hui tantôt avec un commentaire collectif de 7 érudits (七箋本 *ts'i tsien-pen*), tantôt avec un commentaire encore meilleur de 翁元圻 Wong Yuan-ki. Il y aura lieu de voir ce que les commentateurs disent sur ce passage, qui se trouve au ch. 2; je ne puis actuellement le citer que d'après l'ouvrage de Li Yu-souen, ch. 4, f° 5 r°.

3. Le *Song king wen pi ki*, en 3 ch., est l'œuvre de 宋祁 Song K'i; cf. *Sseu k'ou...*, ch. 120, f° 11 r° 12 r°; il est édité dans le *Po teh'ouan hio hai*, le *Chouo fou*, le *T'angsong ts'ong chou* (abrégé en 4 ch.), le *Hio hai lei pien*, le *Hio tsin t'ao yuan*. Je n'ai jamais vu le passage cité que d'après Wang Ying-lin; il y aura lieu de le rechercher dans l'ouvrage original, et aussi de voir si on trouve quelque renseignement supplémentaire dans la collection littéraire de Song K'i, intitulée 宋景文集 *Song king wen tsi* (cf. *Sseu k'ou...*, ch. 152, f° 23 v°-25 r°) et qui se trouve dans les éditions du Wou-ying-tien.

4. On a trace de fonctions occupées par Yang Pei en 1044-1048; cf. l'article de M. Kanô, p. 163.

5. Sur Souen Che (962-1033), cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 1816. C'est ce Souen Che qui a écrit le *Mong tseu yin yi* dont il a été question plus haut.